

A Monsieur le Président du Conseil Général,
A Monsieur le Vice Président du Conseil Général en charge de l'Éducation et de la Culture,
A Monsieur le Conseiller Général de Dun,
Messieurs les Présidents de groupes,

Nous venons de prendre connaissance de la dotation générale horaire prévue pour le collège à la rentrée prochaine. Cette dotation en diminution de 26 heures postes s'inscrit dans le cadre général de la suppression programmée de postes par milliers dans l'Éducation Nationale et porte atteinte gravement à la qualité du service public d'éducation. Localement cela se traduira par :

- Des classes surchargées en Sixième (niveau primordial pour le bon apprentissage des méthodes de travail) ainsi qu'en Troisième (classe à examen).
- La suppression d'une classe de Sixième.
- La suppression de l'option européenne anglais (en Quatrième et Troisième), et la suppression à terme des autres options notamment le latin.

Qu'en est-il de l'égalité des chances ? Pourquoi un élève d'un collège rural n'aurait-il pas accès aux mêmes enseignements qu'un élève de collège urbain ? Un élève du collège Le Colombier n'a-t-il pas le droit d'apprendre le latin ? Et l'Europe dans tout cela ?

- Des enseignements (EPS, Anglais, Musique, Arts plastiques) non assurés en classes de SEGPA ou assurés par des personnels vacataires alors que des professeurs titulaires sont présents sur l'établissement.
- Un temps de travail sera partagé sur deux voire trois établissements scolaires souvent éloignés géographiquement pour de nombreux enseignants : comment assurer dans ces conditions un suivi correct de chacun des élèves ? Comment ces professeurs pourront-ils s'impliquer dans différents projets scolaires ? Comment pourront-ils se rendre disponibles ? La précarisation de notre métier d'enseignant avance à marche forcée au détriment de nos élèves.
- Ces prévisions horaires ne permettront pas de mener les actions pédagogiques prévues par le projet d'établissement voté en conseil d'administration et contractualisé avec l'administration pour une durée de 3 ans, ainsi que les nouvelles actions qui nous sont imposées.

Le non choix d'options facultatives voire l'absence d'options facultatives conduira à une désaffection du collège de Dun par les parents d'élèves qui inscriront leurs enfants dans d'autres établissements mieux dotés. Resteront sur place les enfants les plus défavorisés. Où est l'égalité des chances ?

A terme, c'est la pérennité du collège Le Colombier dans son ensemble qui est remise en cause et à très court terme c'est l'image du collège qui risque d'être détériorée. En effet, le collège de Dun pouvait s'enorgueillir de nombreuses distinctions (concours de la résistance, concours de dictée, big challenge, rallye mathématique...) et de nombreux projets à la une des journaux locaux (projets lés'arts au collège, ateliers artistiques avec des artistes ...). La nouvelle dotation ne permettra pas la mise en place de ces activités et projets divers ; le collège sera par conséquent de moins en moins attractif et se videra de ses élèves.

D'autre part, comment parler du développement des zones rurales quand on détruit le service public d'éducation en ne dotant pas les établissements scolaires des moyens dont ils ont besoin pour fonctionner normalement ?

Le collège de Dun sur Auron n'échappe donc pas au couperet, l'Inspection Académique avançant comme arguments la baisse des effectifs notamment à l'entrée en sixième puisque ses services ne comptabilisent ni les élèves de l'École primaire privée de Dun ni les élèves des écoles de Vorly et de Sennecay voire du RPI de Blet qui feraient une demande de dérogation pour le collège de Dun. Si on ne tient compte que des informations actuellement à notre connaissance, cela

correspondrait à une quinzaine d'élèves non comptabilisés, ce qui aboutirait dans la situation actuelle de dotation à des classes de sixième de plus de 30 élèves !

Doit-on rappeler aux élus du Conseil Général que lorsque nous avons du nous prononcer sur le rattachement des élèves du secteur de Blet au collège de Nérondes, le Conseil d'Administration du collège de Dun et le Conseil d'Ecole de Blet avaient alors voté contre. Le Vice Président du Conseil Général en charge de l'Education et de la Culture en visite au collège en fin d'année scolaire avait assuré que la nouvelle sectorisation n'aurait aucune incidence sur le collège de Dun sur Auron ! La nouvelle sectorisation devait « sauver » le collège de Nérondes dont les effectifs baissent encore... La nouvelle sectorisation ne devait avoir aucune conséquence sur le Collège de Dun. Or celui-ci perd en attractivité faute de moyens et à plus ou moins long terme c'est lui qu'il faudra sauver !

Nous pensons pouvoir compter sur votre soutien pour que la dotation générale horaire soit revue et corrigée.

Veillez agréer, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Vice Président du Conseil Général en charge de l'Education et de la Culture, Monsieur le Conseiller Général de Dun, Messieurs les Présidents de groupes, nos respectueuses salutations.

L'équipe enseignante du Collège Le Colombier de Dun